



République Française

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20250114-2-AR
Date de télétransmission : 14/01/2025
Date de réception préfecture : 14/01/2025

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

Réf. : BG.012025

DECISION RELATIVE AUX TARIFS**POUR LA SORTIE AU THEATRE MOGADOR****« LE ROI LION »**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions, et notamment celle de fixer, dans la limite d'une augmentation ou d'une diminution de 10% par an, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour la sortie au théâtre Mogador organisée le 7 février 2025 par la commission « *Jeunesse-Conseil Municipal des Enfants-Sports et Loisirs* ».

Considérant la proposition faite le 4 novembre 2024 en commission « *Jeunesse-Conseil Municipal des Enfants-Sports et Loisirs* », de fixer les tarifs pour cette sortie.

DECIDE

Article 1 : Les tarifs pour la sortie au théâtre Mogador organisée le 7 février 2025 sont les suivants :

- **Tarif unique Marollais (adulte ou enfant) : 21 €**
- **Tarif unique Non-Marollais (adulte ou enfant) : 62 €**

Ce spectacle est interdit aux moins de 3 ans et recommandé à partir de 6 ans.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier Principal.

Fait à Marolles-en-Hurepoix,
Le 6 janvier 2025

Georges JOUBERT,
Maire